

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230703-D2023627-DE  
Reçu le 05/07/2023

**délibération :**  
**D\_2023\_6\_27**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Présents : 14

**Présents** : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Versement de  
subvention à Voyageusement  
Vôtre section Bibliothèque**

**Pouvoirs :**

Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jean-Marie  
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle  
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie  
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MOREAU Yannick, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric

**Secrétaire de Séance** : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Après examen du dossier de demande de subvention, la commission a émis un avis favorable.  
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 400 € à Voyageusement Vôtre section Bibliothèque,  
**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023  
**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

*Le Maire,*

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 05/07/2023

